

Canadian Council of Child and Youth Advocates

Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes

BRITISH COLUMBIA Representative for Children and Youth

Ph: (250) 356-6710
Fax: (250) 356-0837

ALBERTA Child and Youth Advocate

Ph: (780) 644-8281
Fax: (780) 644-8833

SASKATCHEWAN Children's Advocate

Ph: (306) 933-6700
Fax: (306) 933-8406

MANITOBA Children's Advocate

Ph: (204) 988-7440
Fax: (204) 988-7472

ONTARIO Provincial Advocate for Children and Youth

Ph: (416) 325-5669
Fax: (416) 325-5681

QUEBEC Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Tél. : (514) 873-5146
Fax. : (514) 873-2373

NOVA SCOTIA Office of the Ombudsman, Youth Services

Ph: (902) 424-6780
Fax: (902) 424-6675

NEW BRUNSWICK Office of the Ombudsman, Child and Youth Advocate

Ph: (506) 453-2789
Fax: (506) 453-5599

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR Child and Youth Advocate

Ph: (709) 753-3888
Fax: (709) 753-3988

YUKON Yukon Child & Youth Advocate

Ph: (867) 456-5575
Fax: (867) 456-5574

Le 22 août 2014

Madame la Première Ministre Kathleen Wynne
Présidente, Conseil de la Fédération
Secrétariat du Conseil de la Fédération
Suite 630, 360 Albert Street
Ottawa, Ontario, K1R 7X7

Madame la Première Ministre Wynne,

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (ci-après le Conseil) est un regroupement des défenseurs des enfants et des jeunes nommés par les gouvernements de neuf provinces et d'un territoire. La Représentante de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut devrait intégrer le Conseil à l'automne prochain. Les défenseurs œuvrent dans des organismes indépendants des gouvernements respectifs. Ils partagent les mêmes engagements à faire entendre la voix des enfants et à défendre leurs droits et leur dignité. Les défenseurs identifient les problématiques communes vécues par les enfants canadiens et travaillent à promouvoir des améliorations tangibles afin d'améliorer leur situation.

La présente vise à solliciter votre collaboration à deux niveaux. Premièrement, nous incitons le Conseil de la Fédération à mettre à l'ordre du jour de sa prochaine rencontre la tragédie vécue par les enfants autochtones de tous les territoires qui sont représentés de façon disproportionnée dans les prises en charge des services gouvernementaux dans l'ensemble du Canada. Deuxièmement, nous encourageons les membres du Conseil de la Fédération à convenir et statuer d'actions concrètes spécifiques pour solutionner les problèmes vécus par les enfants autochtones.

Au cours des travaux effectués au cours des ans par le Conseil, il a été constaté l'ampleur des difficultés des enfants causée par les traumatismes intergénérationnels chez les peuples autochtones. Ces enfants sont en moins bonne santé que les autres jeunes Canadiens, vivent dans des milieux bien en deçà du seuil de la pauvreté, sont moins éduqués et sont souvent victimes d'abus, de violence et d'exploitation sexuelle.

L'honorable juge Ted Hughes soulignait, lors d'une allocution en juin 2014 en CB, que les « horreurs de la vie » qui causent, de manière, disproportionnée, la séparation des enfants autochtones de leurs parents et une très grande prise en charge de leur situation par l'état est une « grande honte nationale ». Le Conseil partage la prétention du juge Hughes et fait appel à la mobilisation des leaders gouvernementaux pour trouver des solutions appropriées et une mise en place de ces solutions.

Cette même position est reflétée dans le rapport du Conseil de juin 2010 : *Les enfants et les jeunes autochtones au Canada : le Canada doit mieux faire*. Dans ce rapport, le Conseil lançait un appel aux gouvernements national, provinciaux, territoriaux et autochtones afin qu'ils agissent de façon urgente en coordonnant des actions pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des enfants et adolescents autochtones du Canada. Le Conseil déplore l'absence d'actions concrètes suite à cet appel urgent.

Dans le même ordre, aucune action concrète n'a été entreprise pour donner suite au rapport du Conseil de novembre 2011 : *Les enfants autochtones, le Canada doit mieux faire : aujourd'hui et demain*. Ce rapport a été déposé au Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies afin de souligner les conditions critiques auxquelles sont exposés les enfants autochtones. Les conditions de ces enfants ne s'améliorent pas, elles se détériorent même pour la plupart d'entre eux. Le Conseil interpelle donc le Conseil de la Fédération afin qu'il s'engage, lors de sa rencontre d'août 2014, à prendre des mesures concrètes en vue d'améliorer le sort de ces enfants et de baisser le nombre de prises en charge de ces enfants par l'état. Le Conseil dénonce cette trop grande prise en charge qui menace l'avenir de ces enfants.

Le Conseil rappelle des mesures spécifiques de stratégie cohérente incluses dans les recommandations du rapport de 2010. Ces mesures priorisent l'atteinte de résultats mesurables afin d'identifier la réalisation réelle des objectifs :

1. La création d'un poste de « Commissaire national à l'enfance », indépendant du Parlement du Canada, mais redevable à celui-ci, qui se consacrerait notamment sur le plan national aux enfants et aux jeunes autochtones, en particulier les programmes, leurs évaluations et leurs résultats.
2. La mise en place d'une initiative nationale afin de mesurer et de faire rapport sur bien-être des enfants et les jeunes autochtones notamment leur situation au niveau de la de l'éducation et de la santé. Cela nécessitera la mise en place et la coordination des données, et une attribution claire des rôles et des responsabilités.
3. La création d'une initiative nationale de participation des enfants et des jeunes autochtones, accompagnée d'une formation aux droits des enfants et des jeunes afin d'assurer un leadership, une voix aux enfants et une participation civique, en vue de mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies dans son ensemble et ainsi réduire leur vulnérabilité.
4. Qu'une conférence spéciale des premiers ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux avec des responsables autochtones et des représentants des enfants et des jeunes autochtones soit organisée et reçoive un rapport sur la situation des enfants et les jeunes autochtones. On souhaiterait que ce processus aboutisse à un plan national en vue d'améliorer la situation de ces enfants et ces jeunes autochtones.

Nous sommes impatients de connaître la teneur de vos discussions sur le sujet et votre engagement à mettre en place une stratégie cohérente qui aidera à améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes autochtones partout au Canada.

Sincères salutations,

[original signé par Del Graff]

Del Graff
Président
Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes.